

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 24 juillet 2019,

Sonergia s'engage contre les pratiques malhonnêtes et renforce son accompagnement en apportant des conseils dédiés aux ménages.

Le dispositif des CEE est régulièrement mis à l'index comme étant générateur de pratiques peu scrupuleuses dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

Ces pratiques qui se traduisent par des travaux de mauvaise qualité et par des arnaques financières, souvent à l'égard de personnes vulnérables, sont clairement des pratiques condamnables.

Pour **Franck Annamayer, Président de Sonergia**, « **il faut combattre ces démarches et mettre en place des circuits d'information dédiés et systématiques pour éliminer toutes les nuisances** ».

Au-delà des nécessaires contrôles *a posteriori* qui permettent de savoir si les travaux ont bien été réalisés, il est important de travailler en amont des travaux et de bien informer les bénéficiaires des CEE des étapes clés à suivre avant toute prise de décision.

Dans ce contexte, Sonergia a établi une **liste de conseils faciles** à mettre en œuvre pour éviter autant que possible d'entrer en contact avec des entreprises aux pratiques peu scrupuleuses (voir liste ci-dessous).

Ces conseils seront dès aujourd'hui systématiquement communiqués à tous les bénéficiaires entrant en contact avec Sonergia.

QUELQUES CONSEILS A SUIVRE POUR SE PREMUNIR CONTRE DES DEMARCHES PEU SCRUPULEUSES :

JE PRENDS LE TEMPS DE CHERCHER LE BON INSTALLATEUR

- Près de chez moi.
- Recensé sur le site www.FAIRE.FR
- Certifié RGE dans le domaine de travaux correspondant à mon projet.
- Avec de bons commentaires, presse et clients.

JE VERIFIE SES PRATIQUES

- Je vérifie avec l'installateur qu'il propose une visite technique du logement avant d'établir un devis, afin d'évaluer au mieux mon besoin.
- Je sélectionne de préférence une entreprise qui réalise elle-même la visite technique et le chantier.
- Je m'assure que ce soit bien l'entreprise que j'ai sélectionnée qui émet le devis et la facture.

JE FAIS REALISER PLUSIEURS DEVIS PAR PLUSIEURS ENTREPRISES QUI REMPLISSENT TOUS CES CRITERES

Je fais attention au devis global proposé par l'artisan : même si le projet est financé en grande partie, un devis trop élevé peut cacher des choses. Voici les tarifs du marché pour les équipements suivants :

- Chaudière au gaz haute performance : coût de fourniture et pose de 6 000 à 12 000€
- Chaudière biomasse : coût de fourniture et pose de 8 000 à 16 000€
- Pompe à chaleur air/eau : coût de fourniture et pose de 12 000 à 20 000€
- Pour une pompe à chaleur eau/eau : coût de fourniture et pose de 15 000 à 25 000€

JE ME MEFIE DES DEMARCHES INTTEMPESTIFS PAR TELEPHONE OU INTERNET

VOUS AVEZ RENCONTRÉ UN PROBLÈME AVEC UN ARTISAN ? RENDEZ-VOUS SUR FAIRE.FR AFIN DE LE SIGNALER

Contact presse : Madeleine Lafon - madeleine.lafon@sonergia.fr - tel : 06 10 96 31 09



📍 Cité de la cosmétique
2, rue Odette Jasse
13015 Marseille

☎ +33 (0)4 84 52 55 45

📠 +33 (0)4 91 63 06 11

✉ contact@sonergia.fr

🐦 @sonergia

🌐 company/sonergia

🌐 fr/company/sonergia

🌐 sonergia.fr

🌐 chequecoenergie.com
programme-ecorce.org